

## RÉSOLUTION COMEX 2/2003

### APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2002

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'OFFICE INTERNTIONAL DE LA VIGNE ET DU VIN,

VU l'analyse des comptes budgétaires de l'exercice 2002 ;

VU l'analyse de la situation financière de l'exercice 2002 ;

VU les comptes de gestion de l'exercice 2002 ;

VU la situation financière au 31 décembre 2002 ;

VU les comptes de gestion résumés des quatre derniers exercices ;

VU les situations résumées des quatre dernier exercices ;

VU l'état des cotisations à recevoir à la fin de l'exercice 2002, dont le montant total s'élève à 417 763,49 euros ;

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2002, faisant ressortir un excédent de 98 328,56 euros (quatre vingt dix huit mille trois cent vingt huit euros et cinquante six centimes) ;

APPROUVE le bilan de l'exercice 2002, arrêté au total de 1 945 673,15 euros (un million neuf cent quarante cinq mille six cent soixante treize euros et quinze centimes) ;

APPROUVE la proposition du Directeur général visant à affecter l'excédent, soit 98 328,56 euros comme suit :

« Provision pour aménagements et équipements des locaux » 45 734,71 euros

« Provision pour cotisations à plus d'un an »..... 52 593,86 euros

DONNE QUITUS à Monsieur Georges Dutruc-Rosset, Directeur général pour sa gestion durant l'exercice 2002.